

MAIRIE : TEL 03 22 09 50 09

mail : mairie.cottenchy@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

Mardi, vendredi matin

Vendredi de 14h à 17h

Permanence maire, adjoint : sur RDV

FLASH INFO

N° 35 JUILLET 2018



*La mairie sera fermée du 3 au 24 août, prenez vos précautions.
Un numéro d'appel sera affiché à la porte de la mairie pour les urgences.*

LE SISA, SERVICE INFIRMIER DE SOINS A DOMICILE DEVIENT SPASAD

Un SPASAD (Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile) réunit :

- Un service de soins à domicile qui assure les soins de nursing et de toilette. L'entrée se fait sur prescription médicale et dans la limite des places disponibles (65 sur le sud amiénois). La prestation est entièrement prise en charge par la Sécurité Sociale. Les soins sont dispensés par des aides-soignantes sous la responsabilité d'une infirmière coordinatrice.
- Un service d'aide à domicile qui accompagne les personnes pour les gestes de la vie quotidienne (toilette, habillage, préparation des repas, ménage, accompagnement aux sorties). L'accompagnement est assuré par des auxiliaires de vie. Le financement des services est pour partie à la charge des usagers et pour partie remboursé par l'APA (aide du département aux personnes âgées dépendantes). Le SISA ne fonctionne que sur le mode prestataire (le SISA est employeur des auxiliaires de vie).

Des prestations complémentaires se mettent en place progressivement (consultation ergothérapeute ou diététicienne). Pour tout renseignement complémentaire ou demande d'intervention, contacter le SISA au **03 22 09 58 11**.

BRUITS : BEAUCOUP DE PLAINTES EN MAIRIE

L'été est là, nous profitons des repas en été à l'extérieur mais pensons à la tranquillité de nos voisins qui n'ont peut-être pas le même rythme que nous !!!

Des rappels simples de bon voisinage :

Après 22 heures, pensons à baisser le son et veillons à l'intensité de nos échanges et diverses manifestations.

Rappel pour les travaux :

« Les occupants des habitations... doivent prendre toutes précautions pour éviter que les bruits provenant de leurs activités, de leurs animaux domestiques, des appareils ou machines utilisés ou les travaux qu'ils effectuent portent atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé par sa durée, sa répétition ou son intensité. »

Les travaux de bricolage et de jardinage ne peuvent être effectués que :

- *du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 19 heures 30*
- *les samedis 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures*
- *les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures*

MERCI DE RESPECTER CES HORAIRES

OPERATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Les vacanciers peuvent demander à la police et la gendarmerie de surveiller leur domicile en leur absence. Pour cela, ils doivent s'inscrire à l'opération tranquillité vacances organisée chaque année.

Le document doit être téléchargé sur le portail service-public.fr. Une fois imprimé, il doit être complété avec les informations requises : identité, adresse, période d'absence, personne à prévenir en cas de problème et autres renseignements utiles. Les vacanciers doivent ensuite transmettre le formulaire complété et signé à la brigade de gendarmerie de Moreuil : 88, rue du Cardinal Mercier 80110 MOREUIL. Des imprimés sont également disponibles en Mairie.

DATES A RETENIR :

13 et 14 juillet 2018 : Fête nationale, (voir programme)

Rentrée des classes : lundi 3 septembre 2018

Les horaires des bus seront affichés en mairie et sur le site internet de la mairie.

RAPPEL : Baignade interdite à la rivière

BONNES VACANCES